



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 2 février 2022

CM 1507/22

PROCED
BUDGET

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: grazia-mattea.targa@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 93 50

Objet: Approbation

- du virement de crédits n° DEC 01/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022
 - de la décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la France – EGF/2021/005 FR/Airbus
- = *Lancement d'une procédure écrite*
-

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 2 février 2022 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour approuver:

- 1) le virement de crédits n° DEC 01/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022, proposé par la Commission¹.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

¹ Doc. 5064/22.

- 2) la décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la France – EGF/2021/005 FR/Airbus, qui figure dans le document 5587/22.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard le vendredi 4 février 2022 à 17 heures (heure de Bruxelles)**. Elles doivent être transmises par courrier électronique aux adresses suivantes: grazia-mattea.targa@consilium.europa.eu, athina.bai@consilium.europa.eu et karen.geeraert@consilium.europa.eu.